NATIONS UNIES

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Seizième session

PROCÈS-VERBAUX OFFICIELS

715e séance

Mardi 7 juillet 1953, à 15 heures

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

	Pages
Rapport annuel du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés [résolution 428 (V) de l'Assemblée générale, annexe, chapitre II] (A/2394 et Corr.1, et E/L.523 et Add.1) *(fin)*	77
Rapport de l'Union postale universelle (E/2383 et E/L.525)	77
Rapport de l'Organisation météorologique mondiale (E/2428 et E/L.526)	78
Adhésion du Vietnam et de l'Etat de la cité du Vatican à la Convention du 19 septembre 1949 sur la circulation routière (E/2453/Rev.1 et E/L.527 et Add.1)	81

Président : M. Raymond SCHEYVEN (Belgique).

Présents :

Les représentants des pays suivants : Argentine, Australie, Belgique, Chine, Cuba, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie.

Les observateurs des pays suivants: Indonésie, Israël, Pays-Bas.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Union postale universelle, Organisation météorologique mondiale.

Rapport annuel du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés [résolution 428 (V) de l'Assemblée générale, annexe, chapitre II] (A/2394 et Corr.1 et E/L.523 et Add.1) *(fin)*

[Point 19 de l'ordre du jour]

1. M. HESSEL (France) déclare que sa délégation se rallie à la suggestion que la délégation du Royaume-Uni a faite à la séance précédente, et qu'elle retire en conséquence son projet de résolution (E/L.523). Une fois que l'Assemblée générale se sera prononcée sur la prolongation du mandat du Haut Commissaire, le Conseil pourra examiner la question des attributions du Comité consultatif du Haut Commissaire.

2. M. TUNCEL (Turquie) indique que sa délégation aurait voté en faveur du projet de résolution de la France si le texte avait été mis aux voix.

Rapport de l'Union postale universelle (E/2383 et E/L.525)

[Point 27 de l'ordre du jour]

3. M. HESS (Directeur de l'Union postale universelle) se borne à rappeler qu'au cours de l'année 1952 le XIIIe Congrès de l'Union postale universelle s'est réuni à Bruxelles et a revu tous les actes de l'Union; les accords conclus à Bruxelles sont entrés en vigueur le 1er juillet 1953. Au cours de la même année, l'Union postale universelle (UPU) a pris possession de son nouveau bâtiment à Berne.

4. Enfin, M. Hess souligne que la situation financière de l'UPU est très satisfaisante et que le déficit de la caisse de pensions de l'organisation a beaucoup diminué.

5. M. BIHIN (Belgique) déclare que son pays a été heureux d'accueillir en 1952 le XIIIe Congrès de l'Union postale universelle, qui a adopté un nombre impressionnant de résolutions importantes.

6. Il note qu'une fois de plus le rapport de l'UPU montre la grande valeur du travail que la plus ancienne des institutions spécialisées accomplit dans le domaine technique qui lui est propre. La délégation belge se plaît donc à présenter le projet de résolution qui figure dans le document E/L.525.

7. M. BAKER (Etats-Unis d'Amérique) déclare que le domaine des activités de l'UPU est si restreint que les résolutions du Conseil relatives aux priorités ne peuvent guère lui être appliquées. Il faut supposer, cependant, que le Directeur exécutif de l'Administration de l'assistance technique (AAT) des Nations Unies a fait savoir à l'UPU que des pays ont demandé l'exécution de plusieurs projets d'ordre postal, car ce genre d'assistance technique a une influence directe sur le développement économique. Même si le budget de l'UPU est très restreint, il vaudrait mieux, aux fins de comparaison, qu'il soit présenté sous la même forme que celui des autres institutions spécialisées. D'autre part, on pourrait attirer l'attention des membres du Conseil sur l'utilité du rapport annuel de l'UPU aux Nations Unies en tant que source d'information pour les experts et le public, car les autres publications de l'Union sont très volumineuses, difficiles à comprendre pour une personne étrangère à l'Union et, en outre, ne sont généralement publiées qu'en français.

8. M. Baker regrette que l'on n'ait pas mentionné la résolution adoptée par le Congrès de Bruxelles, qui régularise les relations entre l'Administration postale des Nations Unies et l'UPU et qui recommande la ligne de conduite à suivre pour éviter que les institutions spécialisées ne prennent des mesures trop hâtives dans le domaine postal. C'est cette résolution qui a inspiré la résolution 451 (XIV) [1] du Conseil économique et social, invitant les institutions spécialisées à se conformer à cette ligne de conduite. Il est satisfaisant de noter que

[1] Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, quatorzième session, Supplément n° 1, Résolutions*, page 49 du texte anglais (le texte français n'est pas encore disponible):

les institutions qui avaient déjà examiné des propositions relatives à des accords postaux semblables à ceux de l'Administration postale des Nations Unies les ont maintenant abandonnées. Afin de dissiper certains malentendus quant à l'application de cette résolution aux accords qui peuvent se conclure entre une institution spécialisée et un pays hôte, pour l'émission, par l'administration postale de ce pays, de timbres avec surcharge ou de timbres spéciaux, M. Baker tient à souligner que la délégation des Etats-Unis, qui a proposé cette résolution, n'a jamais pensé qu'elle devait s'appliquer à des accords ou dispositions de cette nature, et elle a bien précisé ce point au moment où elle a présenté la résolution.

9. M. HESS (Directeur de l'Union postale universelle) précise que, jusqu'à présent, l'AAT n'a pas demandé à l'UPU de lui fournir des renseignements sur les techniques postales; bien entendu, l'UPU est entièrement disposée à collaborer avec l'AAT dans ce domaine.

10. D'autre part, l'UPU a adopté cette année un schéma analogue à celui des autres institutions spécialisées pour la présentation de son budget; ce qui facilitera désormais l'examen de sa situation financière.

11. Enfin, M. Hess estime que la question de l'émission de timbres-poste par l'administration postale des Etats hôtes d'institutions spécialisées doit être résolue en accord avec le gouvernement de l'Etat hôte intéressé.

Par 17 voix contre zéro, un membre étant absent au moment du vote, le projet de résolution de la Belgique est adopté.

Rapport de l'Organisation météorologique mondiale (E/2428 et E/L.526)

[Point 29 de l'ordre du jour]

12. M. SWOBODA (Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale) déclare que les deux premières années d'activité de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ont été caractérisées par de grands efforts tendant à mettre en mouvement le mécanisme de l'organisation; l'OMM ne dispose que de ressources financières restreintes, mais, cependant, elle est appelée à jouer un rôle important dans la plupart des grands problèmes que cherchent à résoudre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées. Les nombreuses difficultés d'ordre administratif et financier, inévitables au stade initial, que l'OMM a rencontrées ont été, pour une grande part, surmontées. Le travail administratif a, du reste, été éclipsé par des activités techniques sans cesse croissantes.

13. Le rapport révèle l'augmentation constante du nombre des Membres de l'OMM, qui s'élève actuellement à 80, dont 57 Etats et 23 Territoires. Les réunions des commissions techniques et des associations régionales se multiplient. Pour sa part, le secrétariat joue un rôle croissant dans le travail technique de l'OMM. De même, les relations de l'OMM avec l'Organisation des Nations Unies et diverses institutions spécialisées ainsi qu'avec un nombre croissant d'organisations gouvernementales et non gouvernementales se développent, ainsi qu'il ressort du chapitre 6 du rapport.

14. Le Bureau de l'assistance technique (BAT) a autorisé l'OMM à faire des prélèvements sur les crédits alloués aux Nations Unies pour le financement de ses projets. Le chapitre 7 du rapport est d'ailleurs consacré à l'assistance technique, et il y est notamment question de l'arrangement que l'OMM a conlu avec l'AAT. Il convient de signaler qu'en 1952 l'OMM a déjà pu envoyer une mission de micrométéorologie en Israël. L'OMM participe, actuellement, à 6 programmes d'assistance technique, et 18 autres projets sont à l'étude.

15. Le chapitre 8 du rapport, qui traite des activités techniques de l'OMM, expose en détail l'activité des commissions techniques, au nombre de 8, des associations régionales, au nombre de 6, et du secrétariat. M. Swoboda se borne à citer les projets techniques d'intérêt général. Il s'agit notamment des règlements techniques de l'OMM, tels que le règlement de la Commission de météorologie maritime et des autres commissions techniques, qui seront soumis à l'approbation du Congrès de l'organisation. D'autre part, l'organisation publiera un nouvel Atlas des nuages à la fin de l'année 1953 ou au début de l'année 1954. De même, elle s'emploie à établir, pour répondre à une demande de l'Union internationale des télécommunications (UIT), des cartes mondiales de l'activité orageuse. En outre, un symposium mondial sur la détection des parasites atmosphériques — une méthode de localisation des orages — a eu lieu, au printemps, à Zurich; des questions soumises par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ont notamment été examinées.

16. L'OMM s'est particulièrement intéressée aux problèmes de la zone aride. Elle prépare la mise en œuvre d'un programme concernant l'étude des conditions climatiques, dont la connaissance contribuerait à améliorer les conditions de vie dans les régions arides et semi-arides; l'OMM collaborera, dans ce domaine, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et d'autres institutions spécialisées.

17. Par ailleurs, l'OMM participera à l'Année géophysique internationale 1957-58, organisée par le Conseil international des Unions scientifiques. Dans les recherches sur la haute atmosphère, l'OMM assistera l'Union géodésique et géophysique internationale, qui a prévu un programme d'organisation de journées mondiales consacrées à ces recherches. A la suite de l'amélioration rapide des observations quotidiennes en altitude, il est de plus en plus important que les résultats obtenus dans ce domaine soient facilement accessibles aux chercheurs. Le secrétariat examine actuellement les diagrammes aérologiques utilisés par une cinquantaine de services météorologiques du monde entier, en vue de présenter un rapport d'ensemble à la prochaine session de la Commission d'aérologie. Le secrétariat de l'OMM s'occupe aussi de l'édition de publications, dont la liste se trouve à l'annexe I du rapport. Il a notamment fait paraître, au début de 1953, un ouvrage indiquant toutes les observations météorologiques effectuées quotidiennement dans le monde. En outre, depuis le printemps de 1952, le secrétariat publie trimestriellement le *Bulletin de l'OMM*, qui donne un aperçu de l'activité de l'organisation et de l'actualité dans le domaine de la météorologie internationale.

18. Le Secrétaire général de l'OMM se réfère enfin au chapitre 9 du rapport qui traite des questions administratives et financières. L'effectif du secrétariat de l'OMM a plus que doublé en 1952, par suite de l'extension des activités de l'organisation. L'OMM a adhéré en 1952 à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, ainsi qu'au Service médical et au système d'assurance-maladie et accidents de l'Office européen des Nations Unies et d'autres institutions spécialisées établies à Genève. Les contributions des Membres de l'organisation augmentent au fur et à mesure que leur nombre s'accroît. Après avoir rappelé les montants des crédits et des contributions, tels qu'ils figurent au chapitre 9 du rapport, le Secrétaire général de l'OMM souligne que les comptes arrêtés au 31 décembre 1952 révèlent une situation financière satisfaisante.

19. M. STANOVNIK (Yougoslavie) félicite l'OMM de la manière extrêmement rapide dont elle a su coordonner les services météorologiques. L'une des objections — au reste peu nombreuses — que la délégation yougoslave voudrait formuler à propos du programme de cette organisation concerne l'attention insuffisante qui a été accordée au désir, exprimé par de nombreux pays, de prendre part aux travaux des commissions d'experts. On envisage, pour 1953, quatre réunions de ces commissions en Amérique et une seulement en Europe; il y aurait lieu, dans l'avenir, de tenir un plus grand nombre de réunions en Europe, car ce continent est situé à une distance presque égale de l'Amérique, de l'Asie et de l'Afrique. De plus, la Yougoslavie estime n'avoir peut-être pas reçu toute l'assistance technique à laquelle elle était en droit de s'attendre. En 1952, le gouvernement de ce pays avait envisagé de recevoir quatre experts et avait demandé l'octroi à des étudiants yougoslaves de seize bourses d'étude à l'étranger; or, deux experts seulement lui ont été envoyés, et aucune bourse ne lui a été attribuée. Il conviendrait, d'autre part, d'aider les pays dont les services météorologiques n'ont pas encore atteint leur plein développement, en leur fournissant du matériel. Malgré ces objections, la délégation yougoslave votera en faveur du projet de résolution de la France (E/L.526).

20. M. QUESADA ZAPIOLA (Argentine) fait remarquer que sa délégation n'a reçu le texte espagnol du rapport que le matin même, et que les services techniques du gouvernement n'ont pas pu en prendre connaissance ni, de ce fait, lui transmettre leurs instructions. Il espère que les mesures nécessaires ont déjà été prises pour remédier au retard apporté à la distribution des documents en langue espagnole et éviter que cet inconvénient ne se représente trop fréquemment.

21. M. Quesada Ziapola désire néanmoins souligner tout l'intérêt que son pays porte à cette question. Les forces armées de l'Argentine, qui ont entrepris une tâche pacifique dans la région méridionale de l'Amérique latine, mettent sur pied des observatoires astronomiques qui, non seulement contribuent au progrès scientifique, mais encore réaffirment de manière indiscutable la souveraineté de leur pays sur ces territoires. Depuis 1904, l'Argentine assure le fonctionnement de l'observatoire des îles Orcades, qui fut pendant longtemps le plus méridional du monde, et elle a récemment installé de nouvelles stations de recherche, notamment aux îles Melchior et de la Déception.

22. Le Gouvernement de l'Argentine serait heureux d'obtenir de plus amples renseignements sur l'influence du climat sur la reproduction des sauterelles; les récoltes sont parfois soumises aux attaques de cet insecte vorace, et le gouvernement aimerait avoir ces informations et connaître le résultat des recherches qui ont trait à l'augmentation de la production agricole, et dont il est question dans le rapport.

23. La délégation argentine votera pour le projet de résolution de la France (E/L.526).

24. M. SHAW (Australie) déclare que, de l'avis de sa délégation, l'OMM s'est acquittée de façon satisfaisante des activités qui lui incombaient dans les limites fixées par le Congrès de Paris en 1952 [2]. Ces activités font l'objet d'une coordination croissante, et, dans le cadre des programmes d'assistance technique, elles sont en voie de devenir extrêmement précieuses pour tous les services météorologiques nationaux. Le chapitre du rapport consacré aux questions financières et administratives est également satisfaisant.

25. M. ARMENGAUD (France) constate avec intérêt qu'un très grand nombre d'Etats sont Membres de l'OMM, ce qui témoigne incontestablement de l'utilité de cette organisation. Il espère que cet exemple d'universalité sera suivi par d'autres organisations.

26. Le rapport de l'OMM est un document précis et très utile, mais, dans l'avenir, les rapports de cette organisation pourraient peut-être donner une vue d'ensemble des objectifs que l'OMM se propose d'atteindre, des moyens dont elle dispose et des difficultés auxquelles elle se heurte, ce qui faciliterait la tâche des membres du Conseil qui ne sont pas météorologues.

27. La délégation de la France espère que l'important accord conclu entre l'OMM et l'OACI sera prochainement ratifié par les instances compétentes des deux organisations.

28. M. SEN (Inde) apprécie le fait que le rapport de l'OMM, contrairement à certains autres, a été polycopié, procédé plus économique que l'impression. Il a été frappé par la partie du rapport concernant les «modifications des effectifs du personnel» (E/2428, paragraphe 9.1.2.), mais, en raison des débats prolongés que le Conseil a consacrés à la nécessité d'une répartition du personnel conforme aux besoins régionaux, il aurait aimé avoir des détails sur sa répartition géographique. D'autre part, il se demande pourquoi les nouveaux fonctionnaires de la catégorie G «ont été interrogés et examinés par le chef de la section des publications»; il eût sans doute été préférable que cet examen fût confié à un comité de sélection et non à une seule personne. Il constate que le Service météorologique de l'Union Sud-Africaine a proposé d'élaborer le code confidentiel de position à l'usage des baleiniers naviguant dans l'hémisphère austral (paragraphe 8.3.6.3.), et il serait heureux d'avoir des renseignements concernant la situation dans l'hémisphère nord. Il reconnaît, avec le représentant de la Yougoslavie, que l'assistance technique pourrait opportunément prendre la forme d'une amélioration du maté-

[2] Premier Congrès de l'Organisation météorologique mondiale.

riel et des connaissances des services nationaux devant permettre d'assurer une certaine uniformisation des normes à l'échelle mondiale plutôt que dans des secteurs délimités.

29. M. WARNER (Royaume-Uni) félicite l'OMM pour la tâche qu'elle a accomplie pendant sa première année complète de travail. Il appuiera le projet de résolution de la France (E/L.526).

30. M. BAKER (Etats-Unis d'Amérique) a été impressionné par l'importance des travaux menés à bien par l'OMM moyennant des dépenses aussi faibles. Le développement rapide de l'organisation est dû à l'excellente coordination existant entre le secrétariat, les représentants permanents des commissions techniques et les associations régionales. Plus satisfaisante encore est la collaboration des centaines de météorologues qui participent à la préparation des documents nécessaires pour les réunions de l'OMM. La tâche essentielle de l'OMM consiste à rassembler les travaux d'autres organismes plutôt qu'à se lancer trop loin de sa propre initiative. Il est regrettable que l'on ait omis toute référence aux priorités. Il ne va pas sans danger, pour une institution ayant un domaine d'action aussi étendu, de disperser ses activités. Il reste beaucoup à faire en vue d'améliorer les réalisations pratiques, telles que les bulletins météorologiques. On pourrait demander à l'OMM d'inclure dans ses futurs rapports un chapitre traitant de la façon dont elle a appliqué les résolutions des Nations Unies relatives à la coordination des travaux et à la concentration des efforts.

31. M. GABAL (Egypte) et M. MALET (Uruguay) se déclarent en faveur du projet de résolution de la France (E/L.526).

32. M. CHA (Chine) partage le point de vue du représentant des Etats-Unis sur l'inclusion d'une liste des priorités dans les rapports à venir. Il exprime sa gratitude pour l'assistance technique dont son pays va bénéficier en matière de météorologie; il souhaite qu'il soit possible de trouver l'expert voulu et que ce dernier soit disposé à fournir sa collaboration à un pays qui occupe en Extrême-Orient une situation spéciale, où la météorologie n'est pas sans jouer un rôle important pour l'aviation civile. De ce point de vue, la coopération entre l'OMM et l'OACI est d'une extrême importance.

33. M. FENAUX (Belgique) relève que deux années à peine se sont écoulées depuis la création de l'OMM et que, cependant, cette organisation a déjà de très belles réalisations à son actif. C'est pourquoi la délégation de la Belgique votera en faveur du projet de résolution de la France (E/L.526).

34. M. KURAL (Turquie) s'associe aux félicitations et aux remerciements qui ont été adressés à l'OMM et à son Secrétaire général, et déclare que sa délégation votera pour le projet de résolution de la France (E/L.526).

35. M. SWOBODA (Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale) remercie les membres du Conseil de leur bienveillant accueil et de leurs observations constructives. Il s'efforcera d'y répondre brièvement.

36. En ce qui concerne les lieux de réunion des commissions techniques, M. Swoboda rappelle que le budget de l'OMM ne prévoit aucun crédit à ce titre et que l'organisation a donc dû accepter les invitations de divers pays. En 1952 et 1953, quatre commissions techniques se sont réunies ou doivent se réunir en Amérique du Nord, et trois en Europe.

37. La question de l'assistance technique de l'OMM à la Yougoslavie a été examinée avec l'AAT, et l'OMM s'est efforcée d'augmenter le nombre des bourses d'étude qu'elle est susceptible d'offrir aux candidats yougoslaves; pour l'instant, elle n'a cependant pu attribuer que trois bourses.

38. Répondant à certaines observations relatives à l'équipement destiné à l'assistance technique, le Secrétaire général de l'OMM rappelle que l'acquisition de cet équipement est soumis à des restrictions qui ne sont pas le fait de l'organisation et limitent les fournitures au seul équipement de démonstration.

39. La question très importante de la lutte antiacridienne sera examinée prochainement. L'Association régionale pour l'Afrique a examiné cette question de façon très détaillée, et l'on espère pouvoir, sur cette base, faire bénéficier d'autres continents de l'aide que prête l'OMM pour la lutte contre les sauterelles.

40. En réponse au représentant de la France, le Secrétaire général de l'OMM déclare que son organisation s'efforcera de donner, dans son prochain rapport, une vue d'ensemble de la situation. Le Comité exécutif examinera en octobre 1953, en vue de sa ratification, l'accord conclu entre l'OMM et l'OACI.

41. En ce qui concerne la répartition géographique du personnel, le Secrétaire général de l'OMM signale que dix nationalités sont représentées au sein du secrétariat de l'organisation, qui, du reste, est peu nombreux. Depuis le mois de mai 1952, le personnel des services généraux est recruté par le chef des services administratifs — poste auquel il n'avait pas été pourvu avant cette date — en consultation avec les chefs des sections intéressées.

42. Quant à la question posée par le représentant de l'Inde au sujet des messages météorologiques des baleiniers, la Commission de météorologie maritime, qui s'intéresse tout spécialement à la question, s'efforcera certainement de résoudre, en consultation avec les compagnies baleinières, le problème de la mise en code des messages météorologiques des baleiniers de l'hémisphère nord également.

43. Enfin, le Secrétaire général de l'OMM indique que le Comité exécutif a examiné en détail, à ses deuxième et troisième sessions, la question des priorités, mais qu'il n'a pas jugé possible, à ce stade de développement de l'organisation, d'établir une liste de priorités; l'organisation s'efforce cependant d'accorder la priorité à toutes les questions touchant à l'assistance technique, aux recherches sur les zones arides, à la santé publique et, d'une manière générale, au développement du bien-être des populations.

44. M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande si, aux termes de l'article 56 du règlement intérieur, le Conseil ne devrait pas ajourner le vote sur le projet de résolution de la France (E/L.526),

étant donné qu'il n'a pas été communiqué vingt-quatre heures avant la séance.

45. Après une brève discussion, le PRÉSIDENT propose que la discussion générale soit considérée comme close, et que le vote relatif au projet de résolution de la France intervienne au début de la séance de l'après-midi du 8 juillet 1953.

Il en est ainsi décidé.

Adhésion du Vietnam et de l'État de la cité du Vatican à la Convention du 19 septembre 1949 sur la circulation routière (E/2453/Rev.1 et E/L.527 et Add.1)

46. M. BORIS (France) fait l'historique de la Convention sur la circulation routière depuis le 28 août 1948, date à laquelle le Conseil économique et social a adopté la résolution 147B (VII)[3]; il rappelle qu'en vertu du paragraphe 3 de l'article 27, la Convention est ouverte à l'adhésion de tous les Etats Membres et de tous les Etats invités à participer à la conférence, et qu'à partir du 1er janvier 1950 pouvaient notamment adhérer à la Convention les Etats qui y seraient admis par une résolution du Conseil économique et social.

47. Au cours de sa douzième session, le Conseil a donné suite à une demande de Monaco et de la République fédérale allemande, se prévalant du paragraphe 3 de l'article 27 de la Convention, et déclaré que ces Etats remplissaient les conditions requises pour adhérer à la Convention[4]. Il s'agit, dans le cas présent, d'appliquer la même procédure au Vietnam et à la cité du Vatican, qui ont adressé au Secrétaire général une demande dans ce sens.

48. C'est pourquoi l'Argentine, Cuba, les Etats-Unis d'Amérique et la France présentent un projet commun de résolution (E/L.527) qui se borne à déclarer que le Vietnam et la cité du Vatican peuvent adhérer à la Convention. La délégation de la France espère que le Conseil adoptera ce projet de résolution.

49. De l'avis de M. FENAUX (Belgique), chaque fois que des activités résultant de telle ou telle convention internationale sont d'ordre technique, il importe de leur donner un caractère d'universalité. Cette nécessité vient d'ailleurs d'être soulignée lors de l'examen du rapport de l'OMM. C'est pourquoi la délégation de la Belgique n'a pas hésité à ajouter son nom à la liste des auteurs du projet commun de résolution (E/L.527 et Add.1).

50. M. HSIA (Chine) déclare que son gouvernement est partisan de donner à la Convention le maximum d'application. Aussi la délégation chinoise appuiera-t-elle le projet de résolution.

51. M. DHARMA VIRA (Inde) demande si les deux parties du projet commun de résolution seront mises aux voix séparément, de façon que le Conseil prenne une décision sur chacun des cas.

52. M. MOROZOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que la délégation de l'Union soviétique a indiqué son point de vue lorsque la question de l'admission a été soulevée à propos de l'ordre du jour. La délégation de l'Union soviétique n'estime pas que la demande du Vietnam émane du gouvernement légitime de ce pays; c'est pourquoi il votera contre la partie A du projet de résolution.

Par 12 voix contre 3, avec 2 abstentions, la partie A du projet commun de résolution est adoptée.

53. M. RIVAS (Venezuela) déclare que si sa délégation a voté pour la partie A c'est uniquement parce qu'elle considère la Convention sur la circulation routière comme un instrument technique. Le Venezuela pense, avec le représentant de la Belgique, que la participation à des conventions de ce genre doit revêtir un caractère aussi universel que possible.

54. M. DHARMA VIRA (Inde) précise que la discussion ne porte pas sur l'universalité de l'application de la Convention; il s'agit de savoir si certains Etats, le Vietnam dans le cas présent, remplissent les conditions voulues pour y adhérer. Le principe de l'universalité n'est pas en cause, mais, sur la seconde question, la délégation de l'Inde s'est abstenue au moment du vote.

55. M. EL TANAMLI (Egypte) rappelle que, pour des raisons politiques évidentes, sa délégation s'est abstenue de voter lorsque le Conseil a décidé d'inscrire à son ordre du jour la question de l'adhésion du Vietnam à la Convention sur la circulation routière. Pour les mêmes raisons, la délégation de l'Egypte s'est abstenue lors du vote sur le projet de résolution relatif à cet Etat (E/L.527/Add.1).

Par 15 voix contre zéro, avec 2 abstentions, la partie B du projet commun de résolution est adoptée.

La séance est levée à 17 h. 10.

[3] Voir *Résolutions adoptées par le Conseil économique et social pendant sa septième session*, page 9.

[4] Voir *Conseil économique et social, Documents officiels, douzième session, Supplément n° 1*, page 7.

Printed in Switzerland 14716—July 1953—750